



Viol ou pas. ?

Par Liza159

Bonjours , j'étais en couple avec mon ex copain et pour ma première fois , je n'étais ps prête psychologiquement et physiquement mais je me suis rendu compte de ça que à la fin , on a commencer les préliminaires, je stresser énormément pour la suite et là il me dit vu qu'on a commencer les préliminaires on fait tout (pénétration) je n'étais littéralement pas prête . Du coup après on l'as fait , et les mois qui continuais je me suis fixer à l'idée que j'étais prête même si je n'avais pas envie il me faisait la gueule et je céder . Bref : un jour , on a commencer les prelis un peu à contre coeur de mon côté , je n'avais pas envie comme d'habitude, et là je lui est dit non , stop tu t'arrête , pendant 15 minutes il a pas arrêter de chercher a le faire , il faisait la gueule , finalement par amour je l'ai laisser faire , pendant qu'il me pénétrer , je me paralyse , le regard dans le vide . Comme morte . Mais à chaque fois qu'on le faisait je n'étais pas prête . Je me sentais sale et horrible .

Par kang74

Bonjour

Voici une definition qui peut vous aider à y voir clair :

Le viol est un acte de pénétration sexuelle commis avec violence, contrainte, menace ou surprise (dans ce dernier cas, la victime est trompée par la ruse de l'agresseur).

Le viol peut être un acte commis sur la victime ou sur l'auteur du viol lui-même.

Tout acte de pénétration sexuelle est visé : vaginale, anale ou buccale. La pénétration peut être effectuée par le sexe, les doigts, une autre partie du corps ou par un objet.

S'il n'y a pas eu pénétration, il n'y a pas viol mais agression sexuelle.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des violences physiques pour qualifier un acte de viol. Il suffit que la victime n'ait pas donné son consentement clair et explicite. Il s'agit de l'une des situations suivantes :

La victime a émis un refus clair et explicite et/ou s'est défendue, mais l'agresseur a exercé sur elle une contrainte physique (par exemple, agression sexuelle ou viol commis avec violence)

La victime n'a pas émis un refus clair et explicite et/ou ne s'est pas défendue, car elle faisait l'objet d'une contrainte morale (par exemple, agression sexuelle d'un ou d'une salariée par son chef)

La victime n'était pas en état de pouvoir donner une réponse claire (par exemple, victime sous l'emprise de stupéfiants ou de l'alcool, ou victime vulnérable en raison de son état de santé, victime de moins de 15 ans)

Par kang74

Dans tous les cas, viol ou pas viol, plainte ou pas plainte, si vous venez en parler sur ce forum c'est que vous l'avez mal vécu et que cela a laissé des traces ...

N'hésitez à prendre soin de vous en allant voir un professionnel pour vous y aider .